Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20260402-202601-AU
Reçu le 07/04/2026

Sainte CONSORCE

DECISION DU MAIRE N°D2026-01
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet du marché ou de la consultation : ↳ Fourniture et pose de matériel de boulangerie, pâtisserie et traiteur

VU la délibération n° 2025-23 approuvant l'acquisition par la commune du fonds de commerce "la petite boulangerie"

Considérant l'intérêt collectif de ce commerce et la nécessité de pouvoir ré ouvrir le commerce à brève échéance.

Considérant la candidature d'un repreneur et la nécessité de procéder à des travaux de réparation et de renouvellement du matériel nécessaire à la reprise d'activité.

Considérant qu'il convient de satisfaire à l'obligation liée au contrat de location-gérance de mettre à disposition du matériel fonctionnel.

Compte-tenu de la spécificité du matériel recherché et de l'offre de la société ID'Tech comprenant la fourniture et l'installation des matériels suivants :

- Repose pâtons
- Façonneuse
- Four ventilé 2 x 5 plaques
- Tour froid 2 portes pleines

Après examen des éléments, Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Consorce

DECIDE

- **De retenir l'offre de la société ID'Tech** pour un montant de 25.809,00 €HT, soit 30.970,80 € TTC.
- **Dit** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits aux budgets 2026 et suivants

Le Maire
Bertrand GAULÉ

